



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé Semaine du 15 décembre 2025

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

RIST / infertilité : lancement d'un plan national

La ministre de la Santé, Mme Stéphanie RIST, a annoncé devant la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la baisse de la natalité la mise en œuvre, "dans les prochaines semaines", d'un plan national de lutte contre l'infertilité, conformément aux préconisations du rapport de 2022. Elle a précisé qu'un comité de pilotage se réunirait en janvier et a confirmé qu'en 2026 chaque Français(e) de 29 ans recevra de l'Assurance maladie un message personnalisé sur sa santé reproductive, dans un objectif de prévention, de détection et de meilleure prise en charge, sans "mettre une quelconque pression" mais afin d'éviter un effet de "si j'avais su", alors qu'environ un couple sur huit à un sur dix rencontre des difficultés à concevoir.

Mutualité française / complémentaires santé

Les complémentaires santé à statut mutualiste augmenteront leurs cotisations en moyenne de 4,3 % pour les contrats individuels et de 4,7 % pour les contrats d'entreprise en 2026, a annoncé la Fédération nationale de la mutualité française, qui alerte sur une « urgence absolue » à maîtriser les dépenses de santé. Pour justifier cette hausse, la Mutualité souligne que les dépenses de santé couvertes par la Sécurité sociale et les complémentaires progressent depuis 2020 à un rythme moyen de +4,4 % par an. Elle met également en avant les nouveaux transferts de charges depuis l'Assurance maladie attendus en 2026 ainsi que l'impact d'une nouvelle taxe prévue dans le budget de la Sécurité sociale, représentant un coût d'environ 1 milliard d'euros pour les mutuelles.

L'Assemblée nationale plaide pour un pilotage fondé sur l'évaluation des politiques de santé mentale et du handicap

La commission d'enquête de l'Assemblée sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap recommande la création d'une Agence nationale de l'étude d'impact et d'un tableau de bord national centralisant l'ensemble des données disponibles afin de rompre avec un « pilotage sans boussole », en mettant au cœur de l'action publique la logique des coûts évités, le suivi de l'offre de soins et de services, des ruptures de parcours et des délais de prise en charge ; selon le rapporteur socialiste Sébastien Saint-Pastor, l'enjeu n'est pas d'augmenter la dépense publique, déjà jugée « massive », mais de dépenser « mieux », en corrigeant les rigidités

EN RÉSUMÉ

PLF 2026 : une équation budgétaire quasi-insoluble en commission mixte paritaire

Le gouvernement de Sébastien Lecornu se heurte à des positions toujours difficilement conciliables entre l'Assemblée nationale et le Sénat, alors que l'exécutif maintient son objectif d'un déficit public inférieur à 5 % du PIB et son refus de recourir à l'article 49.3, malgré une version sénatoriale du texte qui porte ce déficit à 5,3 % ; pris en étau entre une droite sénatoriale opposée à toute hausse de la fiscalité et des socialistes conditionnant leur abstention à l'obtention de 10 milliards d'euros de recettes supplémentaires pour préserver les services publics et l'environnement, le gouvernement appelle à des concessions de part et d'autre tout en reconnaissant l'ampleur de la tâche, dans un contexte marqué par une forte désynchronisation entre les deux chambres sur le volet des dépenses, des recettes largement amputées par le Sénat et des délais extrêmement contraints, ce qui rend l'issue de la CMP très incertaine et ravive les débats sur un éventuel recours à une loi spéciale, voire au 49.3, options auxquelles l'exécutif et la présidente de l'Assemblée nationale demeurent officiellement opposés malgré la pression croissante de plusieurs responsables politiques.

PLFSS 2026 : les députés LFI saisissent le Conseil constitutionnel sur plusieurs dispositions clés

Le groupe La France insoumise de l'Assemblée nationale a saisi le Conseil constitutionnel sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026, définitivement adopté mardi, contestant plusieurs articles du texte au regard de principes constitutionnels majeurs, notamment le droit à la protection de la santé, la sincérité budgétaire, l'égalité devant la loi, le bon emploi des deniers publics et la clarté des débats parlementaires ; la saisine vise en particulier les articles limitant la durée de prescription et d'indemnisation des arrêts de travail, modifiant la définition de l'incapacité ouvrant droit aux indemnités journalières, instaurant des pénalités financières pour les établissements de santé en cas de volumes d'actes jugés excessifs, fixant des objectifs d'ONDAM jugés insuffisants au regard des besoins réels du système de santé, supprimant la publicité des créances sociales ou encore étendant certaines exonérations de cotisations, les députés LFI estimant que ces mesures risquent d'aggraver les inégalités d'accès aux soins, de fragiliser les assurés et les établissements, et de porter atteinte à l'équilibre financier et à la transparence de la Sécurité sociale, le Conseil constitutionnel devant se prononcer sur cette saisine d'ici au 31 décembre.